

Manuscrits Médiévaux d'Aquitaine

<http://manuscrits-drac.bnsa.aquitaine.fr/occitan-dans-les-manuscrits-aquitains/les-langues-d-aquitaine.aspx>

L'OCCITAN DANS LES MANUSCRITS AQUITAINS / LES LANGUES D'AQUITAINE

L'Aquitaine administrative et linguistique

Une entité à géométrie variable

Qu'il s'agisse des coutumes d'Agen, du recueil des privilèges de l'Entre-deux-Mers, des cartulaires de Libourne et d'Oloron, du recueil des possessions de la famille Ayquem ou de l'obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux, tous ces documents historiques relèvent de l'histoire de l'Aquitaine. Que représente donc ce territoire que l'on confond souvent avec la Guyenne ?

Aquitaine et Guyenne ont, de fait, une histoire commune puisque « Guyenne » représente simplement l'évolution phonétique régulière occitane du latin *Aquitania* en Guiana (*Aquitania* > *Aquitanya* > *Aguidanya* > *Aguidyana* > (*A*)*guiyana*). La distinction entre les deux entités résulte seulement de questions historiques : le nom de Guyenne n'apparaît qu'en 1229 dans le Traité de Paris conclu entre Louis IX et Raymond VII, comte de Toulouse, qui cède alors la plus grande partie du Languedoc à la France. Possession du roi d'Angleterre depuis 1188, le duché de Guyenne varie au gré des traités entre les Capétiens et le roi d'Angleterre ; il est définitivement réuni au domaine du roi de France après la bataille de Castillon-sur-Dordogne en 1453, mettant fin à son identité politique.

De ce fait, les manuscrits médiévaux parlent tantôt de « Guyenne », tantôt de « Gascogne », mais aussi « d'Aquitaine », dont le concept remonte à l'Antiquité. À l'exergue des lettres royales, il est par exemple spécifié que le souverain anglais est « *per la gracia de Diu, rey de Anglaterra, Seynhor de Yrlanda, duc de Normandia et de Aquitania, Compte d'Anyo...* », avec des variantes graphiques mais une grande constance dans la mention de l'immense fief apporté en dot, jadis, par la reine Aliénor « d'Aquitaine ».



[MS 0363P.23 - F.12](#)



[H641](#)

Il est indispensable de se référer à l'Aquitaine évoquée par Jules César dans la [Guerre des Gaules](#) pour comprendre les langues rencontrées dans ces manuscrits. C'est alors un espace inscrit dans un vaste triangle délimité par l'océan Atlantique, les Pyrénées et le cours de la Garonne, une entité géographique et culturelle bien cernée dans le passage qui ouvre le récit cette longue épopée (*De bello gallico*, I, 1).

Corroborant ces remarques, Strabon (*Géographie*, IV, 2) précise par ailleurs que les « Aquitains » diffèrent des Gaulois par leur langue et que cette dernière se rapproche davantage de celle des Ibères, désignant certainement par là ce que les linguistes appellent aujourd'hui « proto-basque » ou « aquitanique ».

Mais ce concept à la fois géographique et politique est appelé à évoluer. En 15 av. J.-C., Auguste réorganise

l'administration de la Gaule et nomme alors « Aquitaine » l'ensemble des régions situées entre Loire, Cévennes et Pyrénées ; l'Aquitaine est alors l'une des trois grandes provinces de la nouvelle Gaule. Plus tard, entre 294 et 314, la Gaule « Aquitaine » est divisée en trois provinces : « l'Aquitaine première » qui regroupe le Massif Central et le Berry, « l'Aquitaine seconde » qui réunit Charente et Poitou et la région de Bordeaux, soit un très vaste ensemble dominé par la langue celtique des tribus gauloises qui le composent désormais en majorité.

Aussi comprend-on que, à la demande des populations d'outre-Garonne, soit recréé un pays réunissant, au couchant du fleuve, « neuf » peuples qui constituent la Novempopulanie. Elle couvre l'aire de l'Aquitaine historique primitive d'avant la Conquête, soit le Pays basque et la majeure partie de la Gascogne linguistique actuelle, autrement dit l'aire que recouvre, au XIe siècle, le duché de Gascogne réuni en 1058 au duché d'Aquitaine.

Ces partages ne sont pas étrangers à la répartition et à l'évolution des langues que l'on retrouve dans les manuscrits des Archives de la Gironde ; tenir compte de ces aléas de l'Histoire permet de saisir pourquoi, par exemple, la Coutume d'Agen est rédigée en languedocien et les autres documents en gascon. Considérer ces faits, c'est enfin comprendre pourquoi l'histoire de l'Aquitaine s'est écrite, jusqu'au XVIe siècle, dans une autre langue que le français ; toponymes et patronymes sont bien là, au quotidien et dans les textes, pour nous le rappeler.



[MS 0042P.33 - F.14](#)



[MS 0042P.34 - F.14](#)

Un carrefour d'influences

La genèse des dialectes reconnus en Aquitaine semble largement tributaire de la nature des substrats et adstrats sur un socle latin. D'où la déclinaison de parlers plus ou moins romanisés, du français adstratique – la plus germanique des langues romanes – à l'isolat basque pré-indo-européen, confiné aux provinces de Labourd, Basse-Navarre et Soule, à l'ouest du Béarn.

L'Aquitaine linguistique, circonscrite à ses limites administratives actuelles, se divise en deux domaines bien distincts : d'une part un espace aquitano-roman regroupant l'*euskara* dans ses trois variantes et tous les parlers gascons (béarnais, gascon noir et clair des Landes, gascon de l'Agenais, gascon du Bordelais et enfin bazadais) ; d'autre part un espace gallo-roman (languedocien de la partie orientale du Lot-et-Garonne et du sud de la Dordogne, limousin de la partie septentrionale de la Dordogne) dans lequel s'inscrit le poitevin-saintongeais des petites et de la grande Gavacheries. Autant de nuances qui mènent d'un bout à l'autre du territoire et apparaissent dans les documents concernant et conservant l'histoire de ce même territoire. Mais comment en est-on arrivé là ?

Il suffit de rappeler l'histoire de l'occupation du sol dans un espace ouvert, dénué de contraintes géographiques où le seul obstacle considéré comme majeur est le fleuve Garonne. Cet espace, du fait de sa perméabilité, de son accessibilité, mais aussi de son potentiel, a toujours été convoité et chaque fois conquis sans trop de peine. Au moment de la Conquête romaine, on y parle, dans sa partie centrale et certainement depuis près de 8000 ans, une langue qui n'a rien en commun avec les parlers celtiques du reste de la Gaule ; dans sa périphérie, on entend au contraire des langages peu ou prou accessibles aux Romains.

Qu'il s'agisse, en effet, des *Petrocores* du Périgord, des *Nitiobriges* de l'Agenais, des *Santones* et des *Pictavi* du nord de l'Aquitaine, des *Medulli* du Médoc ou des *Bituriges Vivisques* du Bordelais, toutes ces tribus parlent le gaulois qui se rattache au vaste rameau italo-celtique. Ceci facilite, comme dans le reste de la Gaule, la fusion de leur langue avec le latin, bientôt réunies sous le terme de « gallo-roman ». À ce stade de la romanisation, on imagine donc un contraste entre une

Aquitaine très accessible à la culture et à la langue latines et une Aquitaine plus hermétique, bien consciente de la spécificité de sa langue.

C'est d'ailleurs cette différence, clairement perçue, qui sert de base à une revendication identitaire exprimée, vers 272-282, sur une pierre retrouvée à Hasparren. Le notable Verus y fait graver un poème dans lequel est employée la formule « Neuf Peuples » (*pro novem populis*), reprise dans l'adjectif *Novempopulana* désignant la province à partir du IV^e siècle et constituant en soi une sorte d'acte de séparatisme. La *Vasconia* est un espace profondément marqué par un substrat pré-indo-européen correspondant au cœur de la Gascogne linguistique.

À partir du IV^e siècle, les bouleversements liés aux migrations germaniques s'accompagnent de l'arrivée de langues nouvelles « imprégnant » la langue romane. Se dessine alors un nouvel espace linguistique qui se limite *grosso modo* au cours de la Loire, au nord de laquelle la langue se modifie. Restée imperméable à ces influences, la Gaule méridionale, jusqu'à Nantes, conserve ses caractéristiques, s'opposant désormais à une *koinè* romane qui rassemble des dialectes germanisés, définis sous l'appellation de langue d'oïl à partir du Xe siècle.

Les parlers méridionaux qui donnent bientôt naissance à la langue d'oc ou *koinè* « occitane » couvrent donc, à cette époque, un très vaste espace appelé à se réduire, à partir du XIII^e siècle, sous la poussée des parlers septentrionaux. C'est ainsi que les premières œuvres littéraires en langue d'oc ont été produites à Poitiers, patrie du troubadour Guillaume IX (1071-1126), grand-père d'Aliénor d'Aquitaine.

Notices

Recueil de privilèges de l'Entre-Deux-Mers
Notice manuscrit

[Voir la notice](#)

Albums

ms0042_Agen
ms1AA1_Oloron-Sainte-Marie
ms0001_Bayonne
H641_AD33

L'émergence des langues vulgaires dans les textes

Du latin farci à l'occitan

En Aquitaine comme dans tout le sud de la France, l'occitan, dans ses variantes gasconne, languedocienne ou limousine, commence, au XII^e siècle, à concurrencer le latin dans la rédaction des actes juridiques et administratifs. Il accède ainsi au statut de langue officielle. Cette promotion est à peu près contemporaine de l'émergence d'une langue littéraire qui s'est constituée avec la poésie des troubadours.

Si les premiers documents occitans que l'on connaisse sont plus tardifs que ceux d'autres langues romanes, en revanche, l'abondance de l'écrit dans toutes les variantes de ce vaste ensemble linguistique dépasse de loin la production des autres dialectes, dès le XII^e siècle. On possède donc là un fonds très riche et varié, fournissant de grandes précisions sur la vie quotidienne, les usages et les mentalités de l'époque, avec des nuances que n'auraient pu apporter le latin ou le français.



MS 1020

Cinq siècles – et parfois plus - de documentation en langue vernaculaire dans une région où la croisade des Albigeois annonce le déclin de l’occitan littéraire, c’est un témoignage de la vitalité de cette langue dans toutes les couches de la société. De fait, la croissance de la bourgeoisie urbaine, le développement du commerce et des foires drainant des chalandes venus des confins de langue romane promeuvent alors, tant à l’écrit qu’à l’oral, une langue qui, bien qu’hétérogène, constitue un pont entre les parlers ibéro-romans, italo-romans et gallo-romans et facilite, de ce fait, l’intercompréhension. Très proche du latin, l’occitan se glisse naturellement dans une multitude de documents juridiques et administratifs, dans lesquels elle « parle » plus clairement à la nouvelle classe de petits bourgeois enrichis et d’artisans qui rachètent des terres nobles. Ne sachant pas le latin, ils tiennent à avoir leurs titres de propriétés, les statuts assurant leurs franchises et privilèges, les comptes-rendus de leurs délibérations et décisions, dans leur langue quotidienne. L’occitan devient alors vraiment la « langue de la cité ».



MS 0740

Toutefois cette répartition entre latin et occitan est parfois aléatoire. Tel sujet peut être abordé dans la langue des clercs, puis développé en langue vernaculaire sans raison précise. Sur ce point, dans les documents périgourdins, on n’observe pas d’évolution chronologique significative sur l’ensemble du Moyen Âge et il semble que le choix de la langue soit, dans une certaine mesure, fonction de la personnalité du scribe et de sa formation. Cette observation fait plus particulièrement référence aux manuscrits dans lesquels, entre le Xe et le XIIe siècle, la langue d’oc s’était introduite subrepticement dans les textes d’une latinité plus qu’incertaine ; on dit de ces actes qu’ils sont rédigés en « latin farci ».

Les manuscrits du catalogue, plus tardifs, ne relèvent pas vraiment de cette catégorie puisque, à partir du XIIe siècle, on trouve plutôt, et dans tout le domaine occitan semble-t-il, soit des actes rédigés entièrement en latin, soit des actes rédigés entièrement en occitan. Le *corpus* aquitain offre des textes relativement homogènes, qui traduisent, en général, une bonne maîtrise graphique de la langue occitane, perceptible tant dans l’emploi de la conjugaison que dans l’usage des démonstratifs et des pronoms personnels. La langue de ces textes partagés entre gascon et languedocien – avec des interpénétrations – est très largement stéréotypée mais elle se veut accessible à tous.

Les premiers textes

Dans le domaine de l’écrit non littéraire on assiste, dès le Xe siècle, à l’apparition de mots, d’expressions, de membres de phrases et parfois de phrases entières en occitan, dans des textes en « latin farci » alors qu’à la fin du XIe siècle apparaissent les premiers textes rédigés entièrement en occitan. Il s’agit de listes ou d’inventaires ne comportant pas de verbes conjugués, comme la liste de cens conservée dans le cartulaire de l’abbaye de Sauxillanges (Puy-de-Dôme), rédigée entre 1060-1073, le plus ancien document connu de ce type. Toutefois, le premier texte rédigé entièrement en occitan, daté et comportant des phrases complètes avec des verbes conjugués, est l’acte de donation des biens d’un hobereau rouergat, Adémar Ot, à sa fille *Guilhelma* (10 avril 1102).

C’est le cas aussi, par exemple, de [« l’inventaire des biens de feu Bernard Testamalle, maréchal-ferrant »](#), daté du

19 avril 1461, rédigé dans un curieux sabir de latin « gasconnisé ».

Au XII^e siècle, l'usage de l'occitan pour la rédaction de documents non littéraires est attesté par un certain nombre de chartes et, au XIII^e siècle, il s'étend à l'ensemble des provinces d'oc. Aux XIV^e et XV^e siècles cet usage, concurremment au latin, est courant dans tous les domaines de l'écrit. Plusieurs manuscrits aquitains l'attestent, tels ceux des coutumes d'Agen, de Libourne et d'Oloron, qui sont des chartes, le recueil de pièces relatives aux possessions de la famille Ayquem, qui relève du droit privé, et l'obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux, inhérent aux pratiques religieuses de l'époque.

Voilà donc une langue qui s'affirme comme langue de l'administration jusqu'au XVI^e siècle, où les usages graphiques médiévaux commencent à tomber en désuétude. De l'an 1000 jusqu'à 1500 ou 1550, l'écrit occitan aura été dans une situation de « normalité sociale » face au latin dont les usages régressent. De fait, l'intrusion du français aura eu lieu au moment même où l'occitan était sur le point de supplanter définitivement le latin comme langue écrite usuelle. En témoigne sa résistance en Rouergue où le registre paroissial de Rieupeyroux (Aveyron) est encore rédigé dans la langue des troubadours jusqu'en 1644 ; en témoignent aussi les usages du Béarn où le gascon est encore utilisé jusqu'en 1789, et même jusque vers 1815 par certains notaires.

En Aquitaine, c'est dans les archives du Béarn, État souverain (1347-1620), qu'il faut chercher trace des écrits les plus anciens rédigés dans une forme spécifique, fondée sur le parler béarnais d'Orthez, seule langue officielle du Béarn depuis les origines de la vicomté jusqu'en 1620, en concurrence par la suite avec le français jusqu'en 1789. Partie intégrante de l'ensemble linguistique occitan, le béarnais - l'une des multiples variantes du gascon - apparaît en effet dès le XI^e siècle dans les Fors du Béarn, un grand corpus juridique allant jusqu'au XV^e siècle ; le premier d'entre eux est le For d'Oloron, concédé en 1080 à la communauté par Centule V le Jeune. Suivent ceux de Morlaas en 1117, puis ceux des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Baretous, rédigés à partir de 1221, et une multitude de documents traitant de l'établissement de la cour ou des États de Béarn, qui introduisent une véritable jurisprudence d'arrêts de la *Cort Major* ou de la cour de Morlaas.

Des spécificités du béarnais apparaissent clairement dans ce que l'on appelle la *scripta* béarnaise. Cette langue archaïque, bien que compréhensible pour un locuteur actuel, proche de la *koinè* occitane des troubadours, se retrouve dans le cartulaire d'Oloron.



[MS 1AA1P.141 - F.71](#)

En dehors des limites administratives de l'Aquitaine, le *Cartulaire de Bigorre* (vers 1114), s'inscrit aussi parmi les plus anciens témoignages d'un texte narratif en gascon. Cette charte nous est parvenue dans trois manuscrits : deux, sont réunis dans un même registre conservé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ; le troisième se trouve à la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Il comporte 79 actes rédigés dans une langue dont trois types sont à distinguer : le latin proprement dit, une *lingua mixta* où l'écriture est latine mais comporte une forte proportion de mots romans, et le gascon. Un modèle du genre, en somme.



[H641](#)



[MS 1AA1P.125 - F.63](#)

Longtemps considéré comme le plus vieux document rédigé en gascon, le texte des *Coutumes de Corneillan*, dans le département du Gers (1142-1143), suit de près le cartulaire de Bigorre. Composé dans une langue où apparaissent la

plupart des traits phonétiques de cet idiome, ce texte donne, de façon plaisante, un aperçu de la vie quotidienne en Gascogne. Il est en bien des points comparable, dans le fond et dans la forme, aux *Coutumes d'Agen* rédigées un siècle plus tard.



MS 0042P.104 - F.49

Contemporaine des *Coutumes d'Agen*, [la confirmation des franchises de Bordeaux](#), datée du 18 juin 1199, rend compte de l'état de la langue dans la capitale régionale en cette fin du XIIe siècle. C'est un texte juridique, bref, clair et précis, dans lequel Jean sans Terre insiste sur le respect des libertés déjà accordées par sa mère Aliénor à la ville, une cité qui parle un gascon d'une graphie d'ailleurs très proche de celle que l'on emploie aujourd'hui.



H641

Pour le Périgord, partagé entre limousin et languedocien, c'est un terrier familial, datant de 1185, qui est considéré, à ce jour, comme le plus ancien document rédigé en langue vernaculaire. Il ouvre une longue série de traités, chartes et registres qui, jusqu'au Livre noir de Périgueux (1360-1449) et au Livre Jaune (1458-1541), témoignent toujours de la prédominance de l'occitan dans l'administration, à une époque antérieure à l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) ; le latin se confine désormais essentiellement aux textes religieux.

Enfin, on doit signaler que les coutumes de Soule, de Navarre et du Labourd, c'est-à-dire les documents fondamentaux du Pays basque, sont rédigées en gascon, langue romane connue des clercs ignorant la pratique et encore moins la graphie de l'euskara. Si cette langue non indo-européenne est parlée probablement depuis le Néolithique sur le territoire basque, ses premières traces écrites ne sont signalées qu'au tout début du XIe siècle - et de façon très anecdotique - dans deux annotations de gloses manuscrites. Il faut attendre le XVIe siècle, avec les poèmes en bas-navarrais de Bernard Decheparre, imprimés en 1545, et la version en dialecte labourdin du Nouveau Testament de Jean Liçarrague, publiée en 1571, pour voir apparaître une littérature basque.

D'une façon générale, si gascon, languedocien et limousin, dialectes « vulgaires » de la *koinè* occitane, supplantent aussi facilement le latin, ce n'est pas tant en raison de leur proximité avec ce dernier qu'en raison du fait qu'elles sont transcendées par la toute nouvelle poésie des *trobadors* qui les élève au rang de langues littéraires. D'un point de vue chronologique, l'apparition de termes isolés dans les donations et de formes verbales conjuguées dans les serments de fidélité, est strictement contemporaine des plus anciennes utilisations de l'occitan comme langue littéraire. À partir du Xe siècle, le relèvement du niveau culturel, la multiplication des abbayes, l'efficacité des *scriptoria*, mais aussi l'apparition d'un nouveau pouvoir dans le sud, celui des *milites*, provoquent effectivement l'accomplissement d'un parcours déjà engagé : la généralisation d'une vraie *scripta* occitane qui permet au sud de conquérir son identité au sein de l'Europe romane.

C'est grâce à ce nouveau statut que la langue d'oc peut s'imposer comme code officiel à l'écrit, à l'instar de la langue d'oïl - également fragmentée en dialectes - dans le nord.

La langue des troubadours

Une langue n'a pas d'acte de naissance ; elle est le fruit d'une évolution historique longue et complexe que reflètent les documents écrits. Pour l'occitan, comme pour l'ensemble des langues romanes, il existe un *corpus* de textes latins sur une période très longue (Ve au XIe siècle) qui contiennent des termes, des phrases, voire de courts passages provenant d'une autre langue, parfois identifiée par les auteurs eux-mêmes comme parler « vulgaire ».

Pour les textes les plus anciens, il ne s'agit pas encore d'occitan mais de « latin tardif » ou de « proto-roman ». Ils témoignent cependant d'une évolution historique marquée par l'effacement du latin parlé par le peuple jusqu'à la naissance d'une nouvelle langue, d'abord cantonnée au domaine oral, qui finira par être écrite et ainsi codifiée dans sa graphie et ses formes.

Si l'on s'accorde pour nommer « occitan classique » la langue fixée et diffusée dans de nombreux textes littéraires ou administratifs à partir de la fin du XIe siècle, les avis sont partagés pour attribuer, dans la période qui précède (vers 900-1100), le titre de « premier texte occitan » à un document précis. Pour *Cantalausa* (Louis Combes, 1925-2006), il s'agirait de *L'Aube bilingue* (vers 880), manuscrit conservé à la Bibliothèque vaticane, qui contient un court poème en latin de quinze vers avec notation musicale dont le refrain est en occitan.

À l'exception de ce document énigmatique, on reconnaît que les premiers textes connus en ancien occitan sont la *Chanson de sainte Foy* (VIIIe-IXe siècles), qui conte l'histoire d'une jeune Agenaise martyrisée sous Dioclétien, et le poème sur Boèce inspiré du *De Philosophiae Consolatione* (début XIe siècle), rédigé en dialecte limousin par un auteur inconnu. Mais c'est avec Guillaume de Poitiers (1071-1126), grand-père d'Aliénor d'Aquitaine, que naît la littérature occitane. On considère en effet celui-ci comme le premier *trobador* : c'est lui qui fixe les règles du *trobar*, de la « composition », de la « création » et invente le concept de *fin'amor*, d'amour courtois.



[MS 1AA1P.7 - F.4](#)



[MS 1AA1P.13 - F.7](#)

En Gascogne, Jaufrè Rudel, comte de Blaye (1113-1170), chante *l'amor de luenh*, l'histoire d'amours impossibles avec Hodièrne, princesse de Tripoli, alors même que Marcabru et Cercamont innovent en créant des chansons complexes, notamment le modèle de la *cançon clusa*. En Périgord, Bertran de Born (1140-1215), se distingue par une œuvre partagée entre la glorification de l'amour et de la guerre, en grande partie constituée de *sirventes*, poèmes satiriques s'attaquant aux institutions, tandis qu'Arnaud Daniel, de Ribérac, crée une poésie très recherchée, la sextine, que l'on retrouve dans la *Divine Comédie* de Dante.

Cet art se développe au XIIe siècle et dans une grande partie du XIIIe siècle, se répandant tout d'abord le long des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, suivant un axe Conques-Agen-Pampelune. Il se diffuse ensuite sur un vaste territoire, porté par des artistes voyageurs, grands seigneurs ou hommes du peuple cherchant à gagner leur vie.

C'est l'apogée de la poésie lyrique occitane qui étend son influence au-delà des frontières linguistiques, principalement en Catalogne. Aucun dialecte ne domine vraiment dans la rédaction de ces textes qui utilisent une langue normée, une *koinè*, permettant l'intercompréhension dans toute l'aire romane où rayonne ce genre d'expression ; un principe qui est repris par les copistes dans les registres civils et religieux d'Aquitaine rédigés en langue vernaculaire.



[MS 0042P.8 - F.1](#)

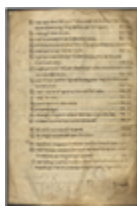
En 1323, des poètes toulousains issus de la bourgeoisie, fondent un groupe de sept membres, le *Consistòri del Gai saber*. Ce cercle littéraire a pour principal objectif de pérenniser l'œuvre des premiers troubadours et de veiller à la conservation d'une langue littéraire.

La « violette d'or » est la récompense suprême ; elle est attribuée pour la première fois, le 3 mai 1324, à *Arnaut Vidal de Castelnaud d'Ari*, mais les participants à cette fête de la poésie et de la langue viennent de tous les horizons de l'aire occitano-romane, du nord de l'Auvergne au sud de la Catalogne, de l'Italie à la Gascogne. Afin de fixer des règles précises à une langue qui se structure et s'affine, Guilhèm Molinier rédige les *Leis d'Amors*, traité de grammaire et de rhétorique occitanes, promulgué en 1356.

Dès 1471, la vénérable institution perd son caractère « occitan » pour devenir, en 1513, le *Collège de Rhétorique et de Poésie françaises* ! En 1515, le Consistoire se départit de la tutelle des *capitols* mécènes et change de nom pour devenir la *Compagnie des jeux floraux*. En 1694, il prend le nom d'*Académie des jeux floraux* qu'il conserve encore aujourd'hui. Louis XIV en édicte les premiers statuts et la langue de référence est désormais le français.

Cependant, malgré l'affirmation de la langue du roi dans la littérature et l'administration au XVI^e siècle, conséquence de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), on écrit toujours en langue d'oc. Ainsi, en Lomagne, Jean-Géraud d'Astros (1594-1648), curé et poète, compose *Lo Trimfe de la lengua gascoa* publié en 1642 à Toulouse, quelques années après la fondation de l'Académie française.

Les années 1550-1650 constituent « le siècle d'or de la poésie gasconne », période d'explosion littéraire « baroque » qui coïncide avec l'émergence du français dans les actes de l'administration.



[MS AA01P.5 - F.3](#)

Une répartition en fonction de la nature du document

La répartition des langues utilisées dans l'ensemble des manuscrits médiévaux est, globalement, fonction de la nature et de la vocation du document. Ainsi, les questions de droit juridictionnel, les litiges entre les tribunaux et toutes les personnes représentant le pouvoir civil ou religieux, sont pour la plupart rédigées en latin par des clercs habilités spécialisés.

Mais, nous l'avons déjà vu avec l'exemple du Périgord, il existe des exceptions. Ainsi, dans l'obituaire de Sainte-Croix de Bordeaux (XIV^e-XV^e s.), le latin de l'exergue, annonçant un texte officiel relevant d'autorités religieuses, laisse rapidement la place au gascon, dès le F^o4, dans un long document où la précision et la clarté sont de rigueur puisque les actes touchent les biens et les personnes. On peut être surpris de ce procédé d'autant plus que l'écriture, l'aspect général du document et

la formule initiale *Item plus* peuvent laisser penser, au premier abord, que l'on a toujours affaire à un texte latin émaillé de noms de lieux et de personnes latinisés. Il n'en est rien. L'occitan gascon « administratif » employé ici, si proche du latin dans sa structure et sa graphie, s'immisce naturellement, un peu comme si le scribe suivait son instinct, une pensée portée par sa propre langue maternelle. Ce dernier sait qu'il sera compris et que ce protocole sera parfaitement accepté, à l'instar de ce qui se passe, à partir du XIIIe siècle, avec les auteurs du corpus de Saint-Sever (988-1359), qui rédigent dix actes en gascon ; à l'instar de ceux du cartulaire de Dax (XIe-XIIe s.), qui s'autorisent à passer à la langue vernaculaire (*vulgo dicitur*) quand il n'y a pas d'équivalent satisfaisant en latin classique ou en latin médiéval pour rendre compte de la complexité du concept de *casal*, par exemple.



[H641](#)



[H641](#)

Ceci rend bien compte - s'il en était besoin - de la prégnance de la langue vernaculaire en milieu urbain plus d'un demi-siècle avant l'ordonnance de Villers-Cotterêts et 45 ans après la défaite des Anglo-Gascons à Castillon-sur-Dordogne, marquant le passage de la Guyenne à la couronne de France.

Notices

Cartulaire d'Oloron-Sainte-Marie

Notice manuscrit

[Voir la notice](#)

Albums

ms0042_Agen

msAA01_Libourne

ms1AA1_Oloron-Sainte-Marie

H641_AD33